

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 20/03/2019
Date d'affichage : 20/03/2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, Monsieur Gilles DURDILLY.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Madame Françoise GAGNIERE.

COMPTE RENDU DU 28 MARS 2019

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 28 février 2019, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 28 février 2019.

1) Présentation par vidéo-projection par Mme Christelle LAFFAY du Compte Administratif Commune 2018 et compte de gestion 2018 du Receveur Municipal

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Section de Fonctionnement :

Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à	1 131 567.15 €
Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à	<u>755 081.02 €</u>
Soit un excédent de	376 486.13 €
Tenant compte du report de l'excédent antérieur de	153 441.52 €

Le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2018 présente un excédent de

+529 927.55€

Réparti de la façon suivante sur 2018

- c/ 1068 Investissement	:	306 844.10 €
- c/ 002 Report en Fonctionnement	:	223 083.45 €

Section d'Investissement :

Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à	588 910.83 €
Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à	<u>864 032.68 €</u>
	- 275 121.85 €

Soit

En outre, les restes à réaliser s'élèvent :

en recettes à	536 250.00 €
en dépenses à	<u>1 146 479.00 €</u>
	- 610 229.00 €

Monsieur le Maire sort de la salle Mme Chantal DUJARDIN-REY demande, Avez-vous des questions ? suite à la projection des comptes auxquels nous pouvons procéder au vote du CA :

Qui est pour ? 15 Qui est contre ? 0 Qui s'abstient ? 0

COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après avoir repris la présidence Monsieur le Maire soumet au conseil les Comptes de Gestion 2018 de la Commune, dressé par Monsieur Laurent LE NAOUR, Receveur Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les Comptes de Gestion 2018 du Budget « Commune », dressés par Monsieur Laurent LE NAOUR, Receveur Municipal.

Affectation du Résultat 2018

Après avoir constaté les résultats des Comptes Administratifs 2018 du Budget principal de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget Principal « Commune »

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élevant à 529 927.55 €

le Conseil Municipal décide de l'affectation suivante :

- c/ 1068 Investissement	:	306 844.10 €
- c/ 002 Report en Fonctionnement	:	223 083.45 €

Taux des Impôts Locaux 2019

Monsieur le Maire propose pour 2019 les valeurs des taux des impôts locaux à savoir, qu'il restent inchangés

	2018	2019
Taxe d'Habitation :	11.65 %	11.65 %
Taxe foncière sur les propriétés Bâties :	17.41 %	17.41 %
Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties :	38.76 %	38.76 %

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les taux pour 2019

Le produit fiscal attendu s'élève en 2019 à 385 000 €

Budget Primitif 2019 « Commune »

En Fonctionnement

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 135 233 €

Il est proposé de porter l'ouverture de crédit « fournitures scolaires » de l'Ecole Publique à 40 € par élève comme en 2018.

Pour les subventions municipales aux différentes Sociétés et Associations, il est proposé au Conseil : D'attribuer le même montant que 2018

En Investissement

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 2 313 741.00 € y compris les restes à réaliser qui s'élèvent en recettes à

536 250 € et en dépenses à 1 146 479 €.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2019.

2) Réalisation d'un emprunt de 300 000 € pour financer le programme d'investissement de 2019 « Aménagement du Centre Village ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que pour financer le projet de « l'aménagement du Centre Village », il est opportun de recourir à un 2^{ème} emprunt d'un montant total de 300 000 €.

Après avoir pris connaissance des propositions de financement, établi par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est et de la caisse d'Epargne.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de valider cet emprunt de 300 000 € en retenant la proposition suivante du Crédit Agricole Mutuel Centre EST, échéance annuelle constante d'un montant de 26 803.06 €, sur une durée de 12 ans, au taux de

1.16 % coût total du crédit de 21 636.73 €, versement des fonds le 1er juin 2019 et une première échéance annuelle le 05 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : pour financer le programme d'investissement 2019 pour « l'aménagement du Centre Village », la commune de Saint-Forgeux contracte auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un prêt, d'un montant de 300 000 €.

Objet : financement d'investissement

- Montant de l'emprunt : 300 000 €
- Durée d'Amortissement : 12 années
- Taux d'intérêts : 1.16 %
- Frais de dossier : 300.00 €
- Périodicité : annuelle avec première échéance rapprochée.

• Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêt assortis d'une indemnité actuarielle)

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : La commune de St-Forgeux décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure du débit d'office avec paiement sans mandatement préalable.

3) SUBVENTION 2019 à l'ECOLE PRIVEE ST. FERREOL SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la transformation du contrat simple en contrat d'association de l'Ecole Privée Saint-Ferréol, la commune doit participer sous forme de subvention, aux dépenses de fonctionnement de cette école sur la base du coût d'un élève de l'école publique.

A ce titre, le coût moyen d'un élève de l'Ecole publique s'est élevé à 744.15 € pour l'année 2018.

L'effectif de l'Ecole privée Saint Ferréol au 31/12/2018 était de 126 élèves dont 33 de l'extérieur, soit 93 élèves originaires de St- Forgeux.

Le montant global de l'aide à l'Ecole Privée au 01/01/2019 serait de :

744.15 € x 93 élèves = 69 205.95 €

à déduire :

- coût de l'agent de service : 9 015.19 €

- coût entretien des extincteurs 2018 621.79 €

- coût de l'Adjoint technique - 82.17 €

- Assurance du personnel 628.55 €

soit une subvention nette 2019 de : 58 858.25 €

Le versement de la subvention se fera en deux fois, 50 % au mois de Juillet et 50 % au mois d'octobre.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

4) Fiscalisation des contributions SYDER pour l'année 2019.

Monsieur Gilles DUBESSY Maire expose au Conseil que le Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER) a décidé de fiscaliser les contributions des communes sauf avis contraire de leur part. Ayant eu connaissance du montant réel des contributions dûs au SYDER.

La part aux charges du syndicat pour la commune de ST.FORGEUX s'élève pour l'année 2019 à **74 841.09 €** et comprend :

les charges prévisionnelles d'éclairage public 2019 (maintenance, exploitation et consommation) pour un montant de 33 700.00 €

Régularisation sur la consommation électrique 2018 - 2 531.17 €

la régularisation sur la maintenance exploitation 2018 - 698.00 €

pour un montant de **30 470.83 €**

Les charges résiduelles pour travaux pour un montant de 41 285.62 €

Contribution d'administration 3 084.64 €

44 370.26 €

Soit au total **74 841.09 €**

Pour l'année 2019 il est proposé au conseil :

d'inscrire au budget primitif la somme de 30 470.83 € (Consommation)

de fiscaliser la part restant, soit 44 370.26 € (Travaux)

soit au total **74 841.09 €**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

5) Demande de rétrocession de concession de Cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame Claude Louis DUBESSY domiciliés à Saint-Forgeux (rhône) 551 Chemin de la Charrière, ont fait une demande de rétrocession à la commune de la concession perpétuelle n°42 qu'ils ont achetée pour un montant de 340 francs au cimetière le 4 octobre 2001. Ils sont déjà ayants droit d'une autre concession perpétuelle familiale dans le cimetière de Saint-Forgeux.

Il est proposé que la commune accepte la rétrocession de cette concession au prix de 51 €.

Cette concession ainsi rétrocédée pourra ensuite être vendue selon la tarification et le règlement en vigueur actuellement soit pour une durée de 15 ans ou 30 ans.

Vu la demande de Monsieur et Madame DUBESSY Claude Louis et les raisons invoquées pour la rétrocession de cette concession.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

6) Convention avec « L'Hirondelle » Centre de soins pour animaux sauvages

Il y a lieu de passer une convention avec le centre de soins pour animaux sauvages de Saint-Forgeux afin qu'il puisse exercer tous bons soins à tous les animaux sauvages qu'ils lui sont confiés.

En contrepartie des services rendus, le Centre de soins pour animaux sauvages de Saint-Forgeux demande une subvention de 0.10 € par habitant. La population de la commune de Saint-Forgeux au 1^{er} janvier 2019 est de 1 526 habitants.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

Madame Chantal DU JARDIN-REY :

Présentation des différents permis depuis la dernière réunion de Conseil.

Réunion du Conseil d'école l'effectif actuel est de 58 élèves. La porte ouverte de l'école publique Jean de la Fontaine est le vendredi 5 avril de 16h45 à 18h30.

L'exercice de confinement a eu lieu le 24 janvier 2019.

Le 11 avril aura lieu une exposition à l'école des travaux réalisés au cours de l'année scolaire.

Mme ZEPHIR musicienne interviendra régulièrement à l'école pour l'animation musicale (utilisation d'instruments de musique), coût pris en charge par la Mairie.

Les classes de CM se rendront au cinéma de SAIN BEL.

Divers dysfonctionnement dans le matériel téléphone, lumière et problème électrique.

La commission Urbanisme a recensé une quarantaine de bâtiments (granges) susceptibles de changer de destinations. Présentation à l'ensemble du Conseil le 11 avril à 20h00 par Monsieur DALLEMAGNE du cabinet LATITUDE de la modification du PLU.

Monsieur Daniel CHAUD :

Voirie communale : gravillonnage « rue des Tourterelles.

Location de la mini-pelle pour effectuer l'aménagement des abords de la cascade des baigneurs.

Fleurissement, la plantation se fera le jeudi 16 mai toute la journée, réunion mardi 2 avril en mairie avec l'ensemble de la commission. Une quarantaine de caisses florales vont être supprimées ou mieux regroupées afin de faciliter l'arrosage.

Les acacias qui ont été élagués aux Tuillières ont été récupérés par Monsieur Fabrice DUREL.

Fête du Beurre le dimanche 31 mars 2019.

Toujours pas de nouvelles véhicule pour le service technique.

Mme Christelle LAFFAY :

Le prochain trait d'union va être réalisé courant avril.

Spectacle de la COR jeudi 23 mai à 20h30 à la ferme équestre au grand pin « la France profonde » l'entrée est de 5 €.

Monsieur Dominique DEVOS :

Différents travaux peintures et éclairage sont prévus à la salle d'animation, le budget prévisionnel est de 20 800 €. Un devis a été donné pour la réalisation des WC place de la Mairie maçonnerie 3 115 € et plomberie 3 750 €, les chiffrages pour la peinture et la porte ne sont pas encore arrivés.

La salle du stade que la commune loue, va être repeinte par l'ATRE pour un montant de 1 750 €.

Les peintures sur les bandeaux du local chasse vont être refaits par l'ATRE pour un montant de 1 350 €.

Nous avons reçu un devis également pour le changement de la chaudière de l'église, pour un montant de 44 300 € chaudière au gaz y compris avec le démontage de l'ancienne. Nous devrions recevoir aussi deux devis de chaudière à granulés ou bois.

Devis pour la géothermie au gymnase de 17 000 €.

Réfection des deux cours de tennis pour un montant de 15 000 €.

Les travaux de la chapelle de Gréville avance, réfection du pavage de la galinière auvent devant la chapelle et création de bancs en pierre.

L'extinction de l'éclairage public est effective depuis début mars sur la commune sauf pour la route de Villechenève et la route de Pontcharra (RD27) qui restent éclairés.

Réunion a eu lieu pour l'installation de la fibre prévue pas avant 2020, voire 2021. Tous les câbles aériens et les câbles enterrés resteront tel quel. Pour l'instant le raccordement aux usagés est gratuit mais pas encore programmés pour notre secteur.

Pour le ramassage des ordures ménagères, le coût est plus élevé qu'annoncé, Il sera installé sur les camions un système de pesage pour contrôler le bienfait des points de collecte d'un secteur à un autre.

Monsieur Julien BOLVY :

Rencontre avec Monsieur JOUBERT président de la pêche pour l'aménagement des abords de la cascade des baigneurs pose de tables, bancs et d'une poubelle.

La buvette des classes en « 0 » le dimanche midi s'installera rue du Pavé « parking Alain MAYOUD »

Monsieur Gilles PUIER :

La bordure du pont route de Ronzière quand est-ce quelle va être réparée ?

Monsieur le Maire intervient en indiquant que l'affaire est en cours, plus de nouvelle.

Madame Françoise GAGNIERE :

D'après un article sur le journal la révision du PLU va comporter une zone forestière de quoi s'agit-il ?

Monsieur le Maire répond : Monsieur JUNET Michel veut construire un bâtiment forestier à Gréville et pour valider sa construction, il faut que la zone soit classée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30